

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
25/09/2020

Date d'affichage
28/09/2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

07/10/2020

et publication du :

07/10/2020

L'an deux mille vingt, le deux octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORIE Jean-François.

Etaient présents :

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Chloé, Mme DOS SANTOS Christine, M. HUGON Lionel, M. JOPPART Eric, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul, M. ROUX Vincent

Procuration(s) :

Mme DIDIER Françoise donne pouvoir à M. BORIE Jean-François, M. MERCA Gil donne pouvoir à M. QUENTIN Régis

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DIDIER Françoise, M. MERCA Gil

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : ROGIER Jean Paul

Numéro interne de l'acte : DEL01_02102020

Objet : Validation du projet de réhabilitation du rez-de-chaussée du presbytère en salles culturelles, expositions, bibliothèque et espaces publics attenants

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet définitif de réhabilitation du rez-de-chaussée du presbytère en salles culturelles, expositions, bibliothèque et espaces publics attenants, élaboré par le cabinet d'architecture mandataire : Atelier La Ligne - Architecture.

Ce projet se décline en 9 lots et le planning de réalisation s'étale sur 7 mois.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 386 100 € H.T. (463 320 € TTC).

Il propose le plan de financement suivant :

Coût estimatif des travaux :

Nature des dépenses :

- Tous travaux de bâtiment.....	291 000 € H.T.
- Aménagement extérieurs - VRD.....	95 100 € H.T.
T O T A L.....	386 100 € H.T.

Recettes prévisionnelles :

- Etat (DSIL 2020).....	83 970 €	(acquise)
- CDC PAYS DES VANS EN CEVENNES...	12 000 €	(acquise)
- Région Auvergne-Rhône-Alpes.....	103 380 €	
- Département 07.....	115 830 €	

Il demande :

- l'approbation de ce projet et le plan de financement
- l'autorisation à lancer la procédure de consultation des entreprises.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le projet définitif de réhabilitation du rez-de-chaussée du presbytère en salles culturelles, expositions, bibliothèque et espaces publics attenants, élaboré par le cabinet d'architecture mandataire :

Atelier La Ligne - Architecture ;
AUTORISE le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises et signer toutes pièces se rapportant à ce projet ;
S'ENGAGE à voter les sommes nécessaires à cette réalisation.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BEAULIEU
Le Maire, JF BORIE

